

Le présent document contient des renseignements importants que vous devez connaître au sujet du Fonds énergétique Dynamique Sun Life - série T8. Le prospectus simplifié du fonds présente des renseignements plus détaillés. Demandez-en un exemplaire à votre représentant, communiquez avec le gestionnaire, Placements mondiaux Sun Life (Canada) inc., au 1-877-344-1434 ou à info@placementsmondiauxsunlife.com, ou visitez le site www.placementsmondiauxsunlife.com.

Avant d'investir dans un fonds, déterminez s'il cadre avec vos autres placements et s'il correspond à votre degré de tolérance au risque.

Bref aperçu

Code du ou des fonds :	FA : SUNI02FSD : SUNI202 FSR : SUNI302	Gestionnaire de fonds :	Placements mondiaux Sun Life (Canada) inc.
Date de lancement de la série :	(Série T8) 10 août 2015	Gestionnaire de portefeuille :	Placements mondiaux Sun Life (Canada) inc.
Valeur totale du fonds au 31 mai 2019 :	8,6 millions de dollars	Sous-conseiller(s) :	1832 Asset Management L.P.
Ratio des frais de gestion (RFG) :	2,32 %	Distributions :	Mensuellement, à un taux de rendement cible annuel égal à 8 % de la valeur liquidative de l'année précédente le dernier jour ouvrable ou le dernier jour de négociation. Annuellement, décembre. Réinvestissement automatique sauf en cas de demande de paiement en espèces.
		Placement minimal :	500 \$ au départ, 50 \$ par placement supplémentaire

Dans quoi le fonds investit-il?

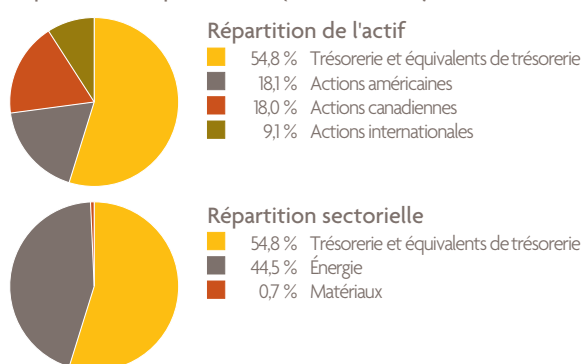
L'objectif du fonds consiste à chercher à procurer une plus-value du capital à long terme, en investissant principalement dans des titres de participation de sociétés nord-américaines exerçant leurs activités dans diverses composantes du secteur général de l'énergie (y compris le pétrole et le gaz) et des énergies de substitution, ou en investissant dans des fonds communs de placement (y compris des fonds négociés en Bourse) qui investissent dans des telstitres.

Le graphique ci-dessous vous donne un aperçu des placements du fonds au 31 mai 2019. Les placements du fonds changeront.

Dix principaux placements (au 31 mai 2019)

1. Trésorerie	16,3 %
2. Royal Dutch Shell PLC CAAE	3,5 %
3. Pembina Pipeline Corp.	3,0 %
4. Canadian Natural Resources Ltd.	3,0 %
5. TC Energy Corp.	3,0 %
6. Suncor Energy Inc.	3,0 %
7. Diamondback Energy Inc.	2,9 %
8. ConocoPhillips	2,5 %
9. Total SA	2,2 %
10. Chevron Corp.	2,1 %
Pourcentage total des dix principaux placements	41,5 %
Nombre total de placements	23

Répartition des placements (au 31 mai 2019)



Quel est le degré de risque?

La valeur du fonds peut aussi bien diminuer qu'augmenter. Vous pourriez perdre de l'argent.

Une des façons d'évaluer le risque consiste à regarder dans quelle mesure le rendement du fonds change avec le temps. C'est ce qu'on appelle la «volatilité».

En général, les fonds plus volatils présentent des rendements qui fluctuent davantage avec le temps. Ils sont plus susceptibles de vous faire perdre de l'argent, mais également de présenter des rendements plus élevés. Les fonds moins volatils ont tendance à présenter des rendements qui fluctuent peu avec le temps. En règle générale, ils présentent des rendements moindres et sont moins susceptibles de vous faire perdre de l'argent.

Niveau de risque

Placements mondiaux Sun Life (Canada) inc. a déterminé que la volatilité de ce fonds est **moyen à élevé**.

Le niveau de risque est déterminé en fonction de la fluctuation du rendement d'un fonds au fil des ans. Il ne constitue pas une indication de la volatilité future du fonds. Le niveau de risque peut changer avec le temps. Un fonds présentant un faible niveau de risque peut quand même perdre de l'argent.



Pour en savoir plus sur le niveau de risque d'un fonds et les risques particuliers pouvant avoir une incidence sur le rendement du fonds, lisez la section "Quels sont les risques généraux associés à un placement dans un organisme de placement collectif?" du prospectus simplifié du fonds.

Aucune garantie

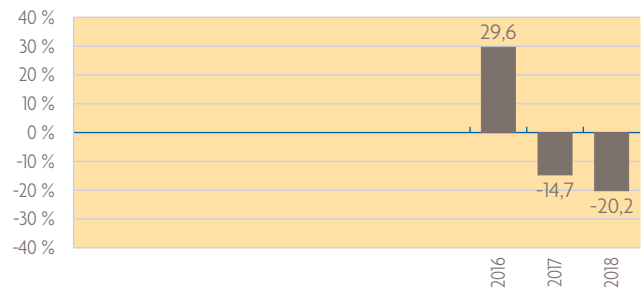
Comme la plupart des organismes de placement collectif, ce fonds n'offre aucune garantie. Vous pourriez ne pas récupérer l'argent investi.

Quel a été le rendement du fonds?

Cette section vous montre le rendement des parts de la Série T8 du fonds pour les 3 dernières années civiles. Les rendements sont indiqués après déduction des frais. Ces frais réduisent le rendement de la série.

Rendements annuels

Ce graphique montre le rendement des parts de la Série T8 du fonds pour chacune des 3 dernières années civiles. La valeur de la série a baissé pendant 2 des 3 années indiquées. La fourchette de rendements et les changements d'une année à l'autre peuvent vous aider à déterminer le degré de risque du fonds. Toutefois, ces renseignements ne donnent aucune indication quant au rendement futur du fonds.



Meilleur et pire rendement sur trois mois

Ce tableau montre le meilleur et le pire rendement des parts de la Série T8 du fonds sur une période de trois mois au cours des 3 dernières années. Le meilleur et le pire rendement sur trois mois pourraient augmenter ou diminuer à l'avenir. Déterminez la perte que vous pourriez assumer sur une courte période.

	Rendement	Période de 3 mois se terminant :	Si vous investissez 1 000 \$ au début de la période
Meilleur rendement	16,6	31 mai 2016	Votre rendement augmenterait pour atteindre 1 166 \$
Pire rendement	-20,7	31 décembre 2018	Votre rendement diminuerait pour atteindre 793 \$

Rendement moyen

Au 31 mai 2019, une personne qui a placé 1 000 \$ dans des parts de la Série T8 du fonds depuis sa création a maintenant 788 \$. Cela représente un taux de rendement composé annuel de -6,0 %.

À qui le fonds est-il destiné?

Épargnants qui :

- Recherchent une exposition supplémentaire aux possibilités de croissance du capital offertes par des actions de sociétés exerçant leurs activités dans le secteur général de l'énergie et des énergies de substitution.
- Investissent à long terme.
- Peuvent tolérer un risque de placement moyen à élevé.

N'investissez pas dans ce fonds à moins d'être prêt à accepter la perte potentielle d'une partie de votre placement ou si vous avez un horizon de placement à court terme.

Un mot sur la fiscalité

En général, vous devez payer de l'impôt sur l'argent que vous rapporte un fonds. Le montant de l'impôt que vous payez dépend des lois fiscales en vigueur là où vous vivez, ainsi que du fait que vous détenez ou non les parts du fonds dans un régime enregistré comme un régime enregistré d'épargne-retraite ou un compte d'épargne libre d'impôt.

N'oubliez pas que si vous détenez les parts du fonds dans le cadre d'un compte non enregistré, les distributions du fonds s'ajoutent à votre revenu imposable, peu importe que vous les receviez au comptant ou que vous les réinvestissiez.

Combien cela coûte-t-il?

Le tableau suivant présente les frais que vous pourriez payer si vous achetez, possédez ou vendez des parts du Série T8. Les frais – y compris les commissions – peuvent varier selon les séries d'un fonds et selon les fonds. Des commissions plus élevées peuvent inciter un représentant à recommander un placement plutôt qu'un autre. Demandez s'il existe d'autres séries, fonds ou placements qui pourraient vous convenir à un coût moindre.

1. Frais de souscription

Vous devez choisir une option de souscription lorsque vous souscrivez des parts de cette série du fonds. Renseignez-vous au sujet des avantages et des inconvénients de chaque option.

Option de souscription	Ce que vous payez		Fonctionnement
	en pourcentage (%)	en dollars (\$)	
Frais de souscription payables à l'acquisition	Entre 0 % et 5 % du prix d'achat des parts que vous souscrivez	Vous paierez des frais allant de 0 \$ à 50 \$ pour chaque placement de 1 000 \$.	<ul style="list-style-type: none"> • Vous et votre représentant négociez les frais, qui peuvent représenter jusqu'à 5,0 % du coût des parts, et vous payez ces frais à la société de votre représentant au moment où vous souscrivez les parts.

<p>Frais de souscription différés</p>	<p>Si vous faites racheter vos parts :</p> <p>durant la 1^{re} année 5,5 % durant la 2^e année 5,0 % durant la 3^e année 5,0 % durant la 4^e année 4,0 % durant la 5^e année 4,0 % durant la 6^e année 3,0 % durant la 7^e année 2,0 % après la 7^e année rien</p>	<p>Au moment du rachat, vous payez des frais allant de 0 \$ à 55 \$ sur chaque tranche de 1 000 \$ du coût initial de votre placement.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Lorsque vous souscrivez des parts du fonds, Placements mondiaux Sun Life (Canada) inc. paie à la société de votre représentant jusqu'à 5,0 % du montant de votre souscription. • Ces frais de souscription différés correspondent à un taux établi. Ils sont déduits du montant de la vente. • Vous ne paierez aucuns frais lorsque vous souscrivez les parts. Toutefois, si vous faites racheter les parts dans les sept années de la souscription, vous paierez des frais de rachat qui commencent à 5,5 % du coût initial des parts et diminuent avec le temps. • Chaque année, vous pouvez généralement faire racheter jusqu'à 10,0 % des parts que vous déteniez au 31 décembre de l'année précédente et jusqu'à 10,0 % des parts que vous avez souscrites pendant l'année en cours, sans frais. • Vous pouvez avoir à payer des frais de souscription à la société de votre représentant si vous faites passer des parts souscrites en vertu de l'option frais de souscription différés à l'option frais de souscription payables à l'acquisition, ou la société de votre représentant peut vous demander des frais de substitution.
<p>Frais de souscription réduits</p>	<p>Si vous faites racheter vos parts :</p> <p>durant la 1^{re} année 3,0 % durant la 2^e année 2,5 % durant la 3^e année 2,0 % après la 3^e année rien</p>	<p>Au moment du rachat, vous payez des frais allant de 0 \$ à 25 \$ sur chaque tranche de 1 000 \$ du coût initial de votre placement.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Lorsque vous souscrivez des parts du fonds, Placements mondiaux Sun Life (Canada) inc. paie à la société de votre représentant jusqu'à 2,5 % du montant de votre souscription. • Ces frais de souscription réduits correspondent à un taux établi. Ils sont déduits du montant de la vente. • Vous ne payez aucuns frais lorsque vous souscrivez les parts. Toutefois, si vous faites racheter les parts dans les trois années de la souscription, vous paierez des frais de rachat qui commencent à 2,5 % du coût initial des parts et diminuent avec le temps. • Chaque année, vous pouvez généralement faire racheter jusqu'à 10,0 % des parts que vous déteniez au 31 décembre de l'année précédente et jusqu'à 10,0 % des parts que vous avez souscrites pendant l'année en cours, sans frais. • Vous pouvez avoir à payer des frais de souscription à la société de votre représentant si vous faites passer des parts souscrites en vertu de l'option frais de souscription réduits à l'option frais de souscription payables à l'acquisition, ou la société de votre représentant peut vous demander des frais de substitution.

2. Frais du fonds

Vous ne payez pas ces frais directement. Ils ont cependant des conséquences pour vous, car ils réduisent le rendement du fonds.

Au 31 décembre 2018, la date du plus récent rapport de la direction sur le rendement du fonds, les frais de la série représentaient 2,52 % de sa valeur. Cela représente approximativement 25 \$ pour chaque tranche de 1 000 \$ qui est placée.

	Taux annuel (en pourcentage de la valeur de la série)
Ratio des frais de gestion (RFG) Il s'agit du total des frais de gestion du fonds (y compris les commissions de suivi), des frais d'administration et frais du fonds.	2,32 %
Ratio des frais d'opération (RFO) Il s'agit des frais d'opération du fonds.	0,20 %
Frais du fonds	2,52 %

Renseignements supplémentaires concernant la commission de suivi

Cette commission de suivi est permanente. Elle est versée tant que vous détenez des parts du fonds. Cette commission s'applique aux services et/ou aux conseils que votre représentant et/ou sa société vous fournissent.

Placements mondiaux Sun Life (Canada) inc. verse la commission de suivi à votre courtier. La commission est prélevée sur les frais de gestion du fonds, et elle repose sur la valeur de votre placement. Le taux dépend de l'option de souscription que vous choisissez.

- **Frais de souscription payables à l'acquisition** : 1,0 % de la valeur de votre placement chaque année. Cela représente 10,00 \$ par année pour chaque placement de 1 000 \$.
- **Frais de souscription différés** : 0,5 % de la valeur de votre placement chaque année. Cela représente 5,00 \$ par année pour chaque placement de 1 000 \$.
- **Frais de souscription réduits** : 0,5 % de la valeur de votre placement chaque année. Cela représente 5,00 \$ par année pour chaque placement de 1 000 \$.

3. Autres frais

Vous pourriez devoir payer d'autres frais lorsque vous achetez, détenez, vendez ou échangez, dans le cadre d'une substitution, des parts de cette série du fonds.

Frais	Ce que vous payez
Frais d'opérations à court terme	Si, dans les 30 jours de leur achat, vous faites racheter des parts du fonds ou vous échangez des parts du fonds dans le cadre d'une substitution, Placements mondiaux Sun Life (Canada) inc. pourrait vous demander, pour le compte du fonds, des frais d'opération à court terme correspondant à 2 % de la valeur liquidative des parts rachetées ou ayant fait l'objet de la substitution.
Frais de substitution	Les courtiers peuvent vous demander des frais allant jusqu'à 2 % de la valeur des parts que vous échangez, dans le cadre d'une substitution, contre des parts d'un autre fonds.
Frais d'insuffisance de fonds	Placements mondiaux Sun Life (Canada) inc. vous demandera des frais d'insuffisance de fonds (de 30 \$ pour chaque effet retourné) si un chèque ou un ordre d'achat est retourné en raison d'une insuffisance de fonds dans votre compte.
Frais de messagerie ou de virement électronique	Si vous demandez que le produit d'un rachat vous soit envoyé par messagerie ou par virement électronique, Placements mondiaux Sun Life (Canada) inc. pourrait vous demander de payer les frais qu'elle engagerait relativement au mode de livraison choisi.

Et si je change d'idée?

En vertu des lois sur les valeurs mobilières de certaines provinces et de certains territoires, vous avez :

- de vous retirer d'un contrat d'achat d'un organisme de placement collectif dans les deux jours ouvrables de la réception du prospectus simplifié ou de l'aperçu du fonds, ou
- un droit d'annulation de votre achat, que vous pouvez exercer dans les 48 heures de la réception de la confirmation de votre ordre d'achat.

Dans certaines provinces et certains territoires, vous avez également le droit de demander la nullité d'une souscription ou de poursuivre en dommages-intérêts si le prospectus simplifié, la notice annuelle, l'aperçu du fonds ou les états financiers contiennent de l'information fautive ou trompeuse. Vous devez prendre des mesures dans les délais prescrits par la loi sur les valeurs mobilières de votre province ou territoire.

Pour de plus amples renseignements, reportez-vous à la loi sur les valeurs mobilières de votre province ou territoire, ou consultez un avocat.

Renseignements

Communiquez avec le gestionnaire, Placements mondiaux Sun Life (Canada) inc., ou avec votre représentant pour obtenir un exemplaire du prospectus simplifié et d'autres documents d'information. Ces documents et la fiche de renseignements sur le fonds constituent les documents juridiques du fonds.

Placements mondiaux Sun Life (Canada) inc.
1, rue York
Toronto (Ontario) M5J 0B6

Numéro sans frais : 1-877-344-1434
Courriel : info@placementsmondiauxsunlife.com
Internet : www.placementsmondiauxsunlife.com

Pour en savoir plus sur les organismes de placement collectif, lisez la brochure Comprendre les organismes de placement collectif, qui est accessible sur le site Web des Autorités canadiennes en valeurs mobilières, au www.securities-administrators.ca.